



Acchat d'un appartement en vefa

Par **grimaldi**, le **03/10/2010** à **08:03**

Bonjour,

j'ai acheté un appartement en VEFA, la réservation et mon acte stipulent que l'appartement se trouve dans le hall du bâtiment A en entrant à gauche, et aussi que ce logement se trouve en rez-de-jardin.

L'immeuble étant construit, je constate que l'appartement se trouve un étage plus bas que le hall d'entrée du bâtiment A, et qu'il est 1.5m plus haut que le jardin.

De plus, le plan laissait prévoir une porte fenêtre dans la cuisine d'une largeur de 0.75m, mais elle ne laisse qu'un passage de 0.58m.

Pour finir, la marche d'accès à la terrasse est haute de 22cm avec un giron de 15cm... ceci est purement contraire à la norme qui est de 18cm de haut pour 25cm de giron.

Ais-je le droit de pratiquer la retenue des 5% de réserve ?